



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Le vendredi 20 mars 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

34-2026 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Pour donner suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, Madame le Maire propose de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des diverses commissions municipales.

Au terme des discussions, les commissions municipales sont composées comme suit :

1. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, JEUNESSES, PERSONNES AGEES, MUSEE DE L'OURS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En charge :

- des affaires liées à l'école
- des affaires liées à la jeunesse
- des affaires liées aux personnes âgées
- de la gestion des affaires sociales, intervention auprès des structures extérieures
- de la gestion administrative du personnel communal
- de la gestion des animations
- de la gestion des dossiers relatifs au musée de l'Ours Des Cavernes
- du développement économique de la commune : entreprises et commerces

Adjointe et déléguée responsables des commissions : Suzanne Rey et Stéphanie Breyton

COMMISSION
Social et Animation
- Noémie Huart

34/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMMISSION

Gestion administrative du personnel
--

COMMISSION

Musée

Gestion courante

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Frédérique Duquesnoy- Jean-Luc Besson- Serge Le Thérizien- Patrick Allegret- Bruno Tardy |
|--|

2. TRAVAUX, INFRASTRUCTURES

En charge :

- de la gestion du travail des employés techniques
- du suivi des travaux : bâtiments communaux, voirie communale, chemins ruraux, éclairage public
- du suivi du déneigement
- du suivi des travaux d'entretien du cimetière
- du suivi des travaux du réseau d'assainissement
- du suivi des travaux programmés par le Syndicat des Eaux du Thiers
- du suivi du patrimoine bâti de la commune
- du suivi de la gestion des déchets

Adjoint responsable de la commission : Patrick Besson

Conseiller délégué : en cas d'absence de l'adjoint et en charge des bâtiments : Pierre Charquet

COMMISSION

Travaux

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Jean-Luc Besson- Gilles Berthet- Bruno Tardy- Thibaud Rigaud-Minet |
|---|

3. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

En charge :

- de l'urbanisme et de l'habitat
- de l'environnement
- du foncier
- du suivi des déchets

34/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Adjoint responsable des commissions : Frédérique Duquesnoy

COMMISSION
Urbanisme – foncier
- Serge Le Thérizien - Pierre Charquet - Laura Curiallet - Thibaud Rigaud-Minet - Eve Francillard

COMMISSION
Environnement – patrimoine naturel – cadre de vie
- Serge Le Thérizien - Patrick Allegret

4. TOURISME AGRICULTURE FORET

En charge :

- des affaires liées au tourisme : circuits de randonnée, hébergement, camping, centres de vacances, auberge, ski
- du suivi de l'étude sur l'avenir du tourisme en Chartreuse
- du suivi de l'étude et de ses suites sur l'avenir des centres de vacances (Grennery et Trolles)
- des affaires liées à l'agriculture et à la gestion de l'espace
- des affaires liées à la forêt

Adjoint responsable de la commission : Jean-Luc Besson

COMMISSION
Tourisme
- Serge Le Thérizien - Patrick Allegret - Bruno Tardy - Stéphanie Breyton - Noémie Huat

34/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMMISSION
Economie - Agriculture – Forêt – chemins ruraux – gestion de l'espace
- Suzanne Rey - Gilles Berthet - Stéphanie Breyton - Thibaud Rigaud-Minet - Eve Francillard

5. Commission FINANCES

Elle est en charge :

- de l'étude des questions financières et fiscales
- du contrôle de l'état des emprunts et des subventions
- de l'analyse des projets de budget
- de la présentation au Conseil municipal de l'approbation du compte financier unique de l'exercice budgétaire précédent.

Responsable de la commission	Le Maire
Membres	Les adjoints et les délégués

6. CELLULE COMMUNICATION – INFORMATION

La cellule communication-information a un positionnement transversal, au service des actions de l'équipe municipale et des différents acteurs qui font la richesse de notre village :

- travaille au plus proche de l'actualité et vise à favoriser la diffusion de l'information
- informe régulièrement sur l'actualité qui fait la vie de la commune
- crée et développe des supports de communication
- organise des actions favorisant l'écoute autour des sujets qui contribuent au développement de la commune
- est à l'écoute des demandes et se fait l'écho des attentes

Responsable de la commission	- Laura Curiallet
Membres de la commission	- Eve Francillard

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
Date de la convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026
Votes :

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le Maire,
Anne LENFANT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.